

**AVIS PUBLIC RELATIF À LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

**AVIS** est, par la présente, donné par la soussignée conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 11 mars 2024, la résolution n° **240311-09** ordonnant à la greffière de la Ville de Mascouche de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-après désignés sur lesquels les taxes municipales et scolaires, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en juin 2023 et antérieurement n'ont pas été payés, en tout ou en partie. La vente aura lieu dans la salle du conseil située au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche, le **jeudi 16 mai 2024 à 10 h**, en la manière prescrite par la Loi à moins que les taxes dues y compris les intérêts accumulés et les frais encourus pour la vente ne soient payés avant la vente.

Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total des taxes, intérêts et frais subséquents encourus doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente.

**CONDITIONS POUR ENCHÉRIR**

1. Toute personne qui souhaite enchérir doit s'inscrire au préalable et est donc invitée à se présenter de 9 h à 10 h, aux date et endroit fixés pour la vente. Pour accélérer le processus d'inscription, il est recommandé de se **préinscrire en ligne**, et ce, en tout temps avant 15 h 30 le 15 mai 2024 sur le site Web de la Ville au : <https://mascouche.ca/preinscription>. Les personnes inscrites aux fichiers de la TPS et TVQ doivent fournir leurs numéros lors de l'inscription.
2. **La personne physique qui veut être admise à enchérir doit :**
  - 1° déclarer devant la personne faisant la vente, ses nom, prénom, qualité et résidence;
  - 2° présenter un document parmi les suivants qui prouve son identité et comporte sa photo :
    - a) Permis de conduire;
    - b) Carte d'assurance maladie;
    - c) Passeport.
  - 3° fournir sa procuration ou autre document habilitant prouvant son mandat, si elle veut enchérir pour et au nom d'une autre personne physique.
3. **De plus, la personne qui veut être admise à enchérir pour une personne morale doit :**
  - 1° présenter une copie de l'état de renseignements émis par le REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC;
  - 2° fournir une copie certifiée du document l'autorisant à enchérir pour et au nom de la personne morale (procuration, mandat, résolution, etc.).

**MODE DE PAIEMENT**

4. L'adjudicataire **doit payer immédiatement le prix de son adjudication**, en argent comptant, débit (pensez à valider votre limite de transaction quotidienne avant la vente), mandat-poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Mascouche. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de payer par carte de crédit et qu'**AUCUNE SORTIE NE SERA AUTORISÉE**.

À défaut de paiement complet et immédiat, la personne procédant à la vente remet sans délai l'immeuble en vente.
5. La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) s'appliquent aux adjudications, à l'exception d'une vente d'un immeuble d'habitation non neuf.
6. Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*).
7. Sous réserve dudit droit de retrait, l'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé et peut en prendre possession sans, toutefois, pouvoir y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.
8. Advenant le cas où le montant de l'adjudication ne couvrirait pas les taxes et les frais dus sur l'immeuble vendu, les taxes et frais impayés restent dus de la part de l'adjudicataire. Par conséquent, les intérêts continueront de courir sur le montant impayé tant que l'adjudicataire n'aura pas payé le solde des arrérages.
9. Toute personne désirant acquérir un immeuble doit procéder à ses propres recherches sur les caractéristiques de cet immeuble. Aucun renseignement autre que ceux déjà indiqués dans cet avis ne sera donné le jour de la vente.

**Liste des immeubles assujettis à la vente**
**AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION**

	Adresse de l'immeuble	Désignation de l'immeuble (Cadastré du Québec)	PROPRIÉTAIRE(S)
1.	383, chemin des Anglais	2 022 816	9164-0672 Quebec inc.
2.	490, rue Jordan	6 099 525	9467-5436 Quebec inc.
3.	471, place Favery	6 099 696	Khali Ameni et Muboyayi Flore Mbombo
4.	1109, avenue de Normandie	2 022 082	Benoît Arbour et Éric Arbour
5.	430, avenue de l'Étang	4 895 071 (partie privative)	Jocelyn Barbeau
6.	rue Alexander (terrain vacant)	5 717 091	Serge Bleau
7.	1585, rue Churchill	2 024 202	Brigitte Boucher
8.	rue Principale (terrain vacant)	5 473 128	René Brisebois
9.	chemin Sainte-Marie (terrain vacant)	6 205 521	Compagnie d'Aqueduc de Saint-Henri
10.	481, rue Parent	4 893 683	Kamaladevi Sudhagar Deivandren
11.	2090, rue Bergeron	5 715 949	Réjean Desrosiers
12.	2633, rue Claudel	5 052 483	Sonia Drouin
13.	2543, chemin Saint-Philippe	5 472 222	Evangeline Elman
14.	2646, rue Rousseau	5 052 776	Michel Fyfe
15.	1964, montée du Domaine	5 715 733	Garage J.L.M. inc.
16.	2009, chemin Saint-Henri	5 472 626 et 5 472 630	Patrick Giguère Dominique Bilodeau
17.	1125, chemin Sainte-Marie	5 715 552	Angela Graziano
18.	1291, avenue Louise	2 021 039	Hélène Guillaume et Claude Lambert
19.	916, rue des Tilleuls	2 023 673	Normand Jacob
20.	1946, avenue de la Gare	5 520 925 (partie privative)	Vida Jules
21.	101-280, rue rue Dalpé	4 896 450 (partie privative)	Dieudonné Kayibanda et Milène Lysta Iteriteka
22.	2140, avenue du Suroît	2 336 657	Sylvain Le Cavalier et Nathalie Renaud
23.	1-2234, chemin Sainte-Marie	5 315 540 (partie privative)	Joanie Marcotte et Michel Marcotte
24.	463, rue du Dorset	2 023 993	Michael Mathieu et Dominique Trudeau
25.	chemin Newton (terrain vacant)	5 715 869	Boris Melnyk
26.	4539, chemin Gascon	5 715 905	Kamear Naseri
27.	2638, rue de Montpellier	5 313 759	Gilles Paquin
28.	269, chemin des Anglais	2 022 664	Patrick Periard et Isabelle Graton
29.	1462-1468, chemin des Anglais	3 568 139	Jacynthe Roy
30.	202-2615, avenue de la Gare	5 195 862 et 5 195 940 (parties privatives)	Martin Roy et Nathalie Roy
31.	1275, rue Jaywood	5 312 883	Gaétan Sauriol et Mylène Fortin
32.	rue Andrassy (terrain vacant)	5 716 789	Samuel Stock et Rachel Grossman Stock
33.	3077, rue Lévesque	5 314 964	Jérôme Thibault
34.	rue Center (terrain vacant)	2 022 348	Robert Wood

Donné à Mascouche, le 24 avril 2024 (2<sup>e</sup> avis)

La greffière et directrice des services juridiques,

***Original signé par***

M<sup>e</sup> Nathalie Bohémier

N.B. Les frais de cet avis sont à la charge des propriétaires concernés.